



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B
N° 60884

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinëve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse
Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières
T.V.A. BE 0406.671.312

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80
Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88

Compte Bancaire : 340-0298168-28

cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 23/130906/03	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : ELECTRA Doria
Date du Contrôle : 06/09/2013	ch. du BAYON, 20-4651 BARRICE
Propriétaire (Nom-Prénom) : L	N°TVA/N°C.Ident. :
Adresse : Rue GRANDE FexHALLE, 4 4640 HERSTAL	Adresse de l'installation : Rue Grande FexHALLE, 4 4640 HERSTAL

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
- Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

Unité d'habitation Parties communes Autres : soumise à : l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.
distributeur : ROSA Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 3 N-400 V.

Alimentation tableau principal : 4 X 10 mm². Protection raccordement : 55 A. In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : 4 X 16 mm². Interr-Sect.Général : 63 A.

Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 42 $R_E = 18,1 \Omega$ $R_{IGEN} = 0,53 M\Omega$

Type prise de terre : boucle piquets -

Différentiels	I _n en A			Circuits protégés	I _n en A			Circuits protégés	I _n en A			Circuits protégés
	I _{cc} en kA	I _Δ en A	I _{cc} en kA		I _{cc} en kA	I _Δ en A	I _{cc} en kA		I _Δ en A			
	63	3	9,3	Tous	63	3	9,03	4	63	3	9,03	1

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
VOIR PLAN ANNEXÉ					

5) MANQUEMENTS :

INFRACTION NEANT

6) NOTES :

- Le différentiel général : était plombé. n'a pu être plombé. a été plombé. n'est pas plombable. absence de différentiel.
- Les schémas : ont été signés. n'ont pas été signés. absence de schémas.
- Installation plomberie sanitaire : non réalisée(s) au jour du contrôle. Liaisons équipotentielles en attente

7) CONCLUSION :

- **L'installation est conforme.** La prochaine visite est à prévoir avant le : 09/2013
- **L'installation n'est pas conforme.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
- **Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion.** Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB, CUFFARO

Date d'émission : 06/09/2013

Nom/signature du demandeur
Pour réception, SOROTEC